



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 14 avril 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Tel qu'autorisé par le décret ministériel 2020-004 relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance ordinaire ce 14 avril 2020 par voie de vidéoconférence et téléconférence.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	En personne
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Pierre Séguin	Conseiller poste no 2	Vidéoconférence
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Vidéoconférence
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Était aussi présent à cette séance, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Jean-Raymond Dufresne, par voie de vidéoconférence.

2020-04-077

1.1 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence;



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.

ADOPTÉE

2020-04-078

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le point suivant :

- 6.1 abonnements divers pour les revues de la bibliothèque municipale

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par vidéoconférence
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 23 mars 2020
- 1.4 Tableau des autorisations de dépenses
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Ratification des décisions prises par divers comités relativement à la situation COVID-19
- 1.7 Avis de motion – règlement 2020-522 sur les modalités de paiement des taxes foncières
- 1.8 Achat d'un module du logiciel CIM pour paiement direct aux fournisseurs
- 1.9 Demande de subvention – Club de l'Âge d'or de L'Ascension
- 1.10 Demande d'appui du Marché Carrière pour l'ouverture de son commerce le dimanche durant la crise COVID-19
- 1.11 Autoriser l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire trésorier

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Démissions de premiers répondants et décision concernant le service
- 2.2. Résolution – fin de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour le partage de dépenses concernant les pincés de désincarcération
- 2.3. Résolution – fin de l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services avec la Ville de Rivière-Rouge

3. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Demande de permis SEG relatif à la capture des animaux
- 3.2. Mandat au TACL – demande de subvention pour le transport adapté 2020

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Projet réemploi de la RIDR
- 4.2. Embauche de Madame Florence Côté-Caron à titre d'horticultrice et préposée à l'écocentre pour la saison 2020

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6. LOISIRS ET CULTURE

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL :

- SÉANCE ORDINAIRE – LE LUNDI 11 MAI 2020 À 19H30
- SÉANCE ORDINAIRE – LE LUNDI 8 JUIN 2020 À 19H30

ADOPTÉE



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

2020-04-079

1.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2020

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2020 ainsi que de la séance extraordinaire du 23 mars 2020, tels que préparés par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

ADOPTÉE

2020-04-080

1.4 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 331,28 \$:

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
<u>ADMINISTRATION</u>		
<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>		
1 Permis SEG trappage castors	331,28	02-299-00-490
<u>TRANSPORT ROUTIER</u>		
<u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>		
<u>URBANISME</u>		
<u>LOISIRS ET CULTURE</u>		
total	331,28 \$	

ADOPTÉE

1.5 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

2020-04-081

1.6 RATIFICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DIVERS COMITÉS RELATIVEMENT À LA SITUATION DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce décret, la municipalité se devait de prendre rapidement des mesures pour assurer la sécurité de ses employés et



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'étant donné la situation, ces décisions ont été prises par divers comités de la municipalité, officiellement constitués par résolution du conseil municipal mais qui ne sont habituellement pas décisionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire ratifier l'ensemble de ces décisions pour qu'elles aient force de loi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de ratifier l'ensemble des décisions prises par des comités municipaux pour la gestion de la crise relative à la COVID- 19, soit :

- Fermeture de la bibliothèque municipale jusqu'à nouvel ordre : décision prise le 13 mars 2020;
- Fermeture de l'ensemble des édifices municipaux et lieux communautaires (incluant la bibliothèque) jusqu'à nouvel ordre: décision prise le 16 mars 2020;
- Autorisation de télétravail pour les employés en mesure de le faire, diminution des heures de travail pour certains employés, mise en place d'horaires rotatifs au service des travaux publics, paiement des heures prévues à la convention collective ou au contrat de travail, peu importe le nombre d'heures réellement travaillées, et ce pour la période du 29 mars au 11 avril 2020 : décision prise le 26 mars 2020;
- Services municipaux déclarés comme essentiels, soit : le service de sécurité incendie, le déneigement et sablage des voies publiques, les réparations urgentes des voies publiques, les réparations urgentes des réseaux d'aqueduc et d'égout (bris), les interventions en cas d'inondation ou de catastrophe naturelle, le traitement des eaux usées et de l'eau potable, la gestion administrative de base de la municipalité : décision prise le 26 mars 2020 ;
- Autorisation de télétravail pour les employés en mesure de le faire, diminution des heures de travail pour certains employés, mise en place d'horaires rotatifs au service des travaux publics, paiement des heures prévues à la convention collective ou au contrat de travail, peu importe le nombre d'heures réellement travaillées, et ce pour la période du 12 avril au 2 mai 2020 : décision prise le 8 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-04-082

1.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-522 SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations et modifiant le règlement 2014-473 et portant le numéro 2020-522.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2020-522 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE

2020-04-083

1.8 ACHAT D'UN MODULE DU LOGICIEL CIM POUR PAIEMENT DIRECT DES FOURNISSEURS

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat et l'installation d'un module du logiciel CIM pour le paiement direct des fournisseurs. Un montant maximal de 365,75 \$ plus les taxes fédérale et provinciale est autorisé pour cette dépense.

ADOPTÉE

2020-04-084

1.9 DEMANDE DE SUBVENTION – CLUB DE L'ÂGE D'OR DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de subvention provenant du Club de l'Âge d'or de L'Ascension ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité de verser un montant de 300\$ à cet organisme en guise de soutien financier.

ADOPTÉE

2020-04-085

1.10 DEMANDE D'APPUI DU MARCHÉ CARRIÈRE POUR L'OUVERTURE DE SON COMMERCE LE DIMANCHE DURANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT que par l'arrêté ministériel du 4 avril 2020, le gouvernement provincial ordonne la fermeture de tous les établissements commerciaux de vente au détail le dimanche, à l'exception notamment des pharmacies, des dépanneurs, des stations-service, des épicerie pour les commandes en ligne ou par téléphone, la collecte et la livraison ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette décision, le Marché Carrière se voit dans l'obligation de tenir son établissement fermé le dimanche ;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire, étant le seul marché/dépanneur de la municipalité, il devrait être autorisé à ouvrir le dimanche afin de satisfaire les besoins essentiels des citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la décision de fermer certains établissements le dimanche découle d'une décision provinciale et, qu'en ce sens, la municipalité n'a aucun pouvoir de légiférer sur ce point ;

CONSIDÉRANT cependant que le Marché Carrière peut faire les démarches nécessaires afin d'obtenir une autorisation auprès des autorités compétentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

résolu à l'unanimité que le conseil appuie le Marché Carrière dans ses démarches pour lui permettre d'ouvrir le dimanche durant la crise de la COVID-19.

ADOPTÉE

2020-04-086

1.11 APPEL DE CANDIDATURES – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE monsieur Jean-Raymond Dufresne a été embauché par intérim au poste de directeur général et secrétaire- trésorier;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures fait en décembre 2019 n'a pas résulté en l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire trésorier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité :

- 1) De procéder à nouveau à l'appel de candidatures pour le poste de directeur général et secrétaire trésorier;
- 2) Que le poste soit affiché dans les meilleurs délais via les différents organismes municipaux;
- 3) Que la date limite pour la réception des candidatures soit fixée au 8 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-04-087

2.1 DÉMISSION DE PREMIERS RÉPONDANTS ET DÉCISION CONCERNANT LE SERVICE

CONSIDÉRANT la lettre de démission de Mesdames Arusha Siebert et Mylène Aubin en date du 16 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces démissions, le service de premiers répondants de la municipalité se retrouve avec seulement trois membres actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de nouveaux membres de ce service est ardu ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-08-203, le conseil s'était déjà positionné pour que le service de premiers répondants soit la responsabilité du service de sécurité incendie de la municipalité et que les démarches soient entreprises afin de devenir un service de niveau 2 au lieu du niveau 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité :

- 1) D'accepter la démission de Mesdames Arusha Siebert et Mylène Aubin, effective au 1^{er} avril 2020 ;
- 2) De remercier l'ensemble des premiers répondants pour leur implication au cours des dernières années ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

- 3) De dissoudre le service de premiers répondants actuel et d'entamer les démarches pour en créer un nouveau, de niveau 2, qui sera sous la responsabilité du service de sécurité incendie de la municipalité, et ce tel qu'il avait été décidé en août 2019 par la résolution 2019-08-203.

ADOPTÉE

2020-04-088

2.2 RÉOLUTION – FIN DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LE PARTAGE DES DÉPENSES CONCERNANT LES PINCES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT la signature, en septembre 2011, d'une entente entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension relativement au partage des dépenses concernant les pinces de désincarcération ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour but de répartir entre plusieurs municipalités de la Rouge les coûts d'opération du service de pinces de désincarcération de la Ville de Rivière-Rouge ;

CONSIDÉRANT QU'une entente régionale signée en 2013 par la majorité des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle énonce clairement les coûts prévus à déboursier par une municipalité lorsque le service de pinces de désincarcération est demandé ;

CONSIDÉRANT QU'en ce sens, la municipalité de L'Ascension considère que l'entente relative au partage des dépenses concernant les pinces de désincarcération signée avec la Ville de Rivière-Rouge n'est plus pertinente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité d'informer, par courrier recommandé, la Ville de Rivière-Rouge que la municipalité de L'Ascension mettra fin à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour le partage de dépenses concernant les pinces de désincarcération, et ce au 1^{er} août 2020.

ADOPTÉE

2020-04-089

2.3 RÉOLUTION – FIN DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la signature, en juillet 2015, d'une entente entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de L'Ascension visant la fourniture de services en matière d'incendie sur une partie du territoire de L'Ascension, soit le secteur du lac McCaskill;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que le service de protection contre l'incendie pour ce secteur est fourni exclusivement par la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT le nombre d'interventions relativement peu élevé pour le secteur du lac McCaskill depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension assume elle-même, depuis toujours, le travail de prévention incendie pour ledit secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension peut fournir elle-même



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

le service de protection contre l'incendie aux résidents du secteur du lac McCaskill, en utilisant, s'il y a lieu, le processus d'entraide automatique régional;

CONSIDÉRANT ce qui précède, la Municipalité de L'Ascension considère que l'entente, signée avec la Ville de Rivière-Rouge, relative à la fourniture de services en matière d'incendie pour le secteur du lac McCaskill n'est plus pertinente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'informer la Ville de Rivière-Rouge, par courrier recommandé, que la Municipalité de L'Ascension mettra fin à l'entente visant la fourniture de services en matière d'incendie sur une partie de son territoire, soit le secteur du lac McCaskill, et ce au 1^{er} août 2020.

ADOPTÉE

2020-04-090

3.1 DEMANDE DE PERMIS SEG RELATIF À LA CAPTURE DES ANIMAUX

Il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension demande un permis SEG relatif à la capture des animaux pour l'année 2020. Un montant maximal de 350\$ est autorisé pour cette dépense.

ADOPTÉE

2020-04-091

3.2 MANDAT AU TACL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Séguin et résolu à l'unanimité que la municipalité de L'Ascension mandate le TACL afin de formuler une demande de subvention pour le transport adapté 2020 en son nom auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

La municipalité de l'Ascension confirme également son intention de poursuivre avec le TACL pour l'année 2020.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-04-092

4.1 PROJET RÉEMPLOI DE LA RIDR

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) désire mettre en place un projet de réemploi d'objets usagés, notamment les matériaux de construction ;

CONSIDÉRANT que pour connaître le potentiel d'un tel projet, il est nécessaire d'effectuer une étude de faisabilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de déboursier un montant de 139\$, (représentant sa part d'un montant global de 1 500\$) pour l'étude de faisabilité qui sera effectuée par l'Action bénévole de la Rouge et



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

chapeauté par la RIDR relativement au projet de réemploi d'objets usagés.

ADOPTÉE

2020-04-093

4.2 EMBAUCHE DE MADAME FLORENCE CÔTÉ-CARON À TITRE D'HORTICULTRICE ET PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE POUR LA SAISON 2020

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de Madame Florence Côté-Caron pour la saison 2020 à titre d'horticultrice et de préposée à l'écocentre, et ce selon les conditions édictées à la convention collective en vigueur et s'appliquant à ce poste.

Le début de saison de Madame Côté-Caron se fera au début du mois de mai 2020. Cependant, considérant la situation actuelle de la COVID-19, il est possible que le début de saison soit reporté, en prenant en considération l'obligation de ne conserver que les services essentiels en place.

ADOPTÉE

2020-04-094

6.1 ABONNEMENTS DIVERS POUR LES REVUES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement des abonnements pour les revues de la bibliothèque municipale, et ce en date du 1^{er} mai 2020.

ADOPTÉE

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.

2020-04-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 AVRIL 2020

Luc St-Denis, maire

Jean-Raymond Dufresne
DG par intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire